

## L'aubade des Troubadours de la Combade



**SPECTACLE.** Un après-midi de détente en chansons et danses traditionnelles.

C'est à une après-midi limousine qu'étaient conviés les habitants de La Croisille et des environs, en ce samedi après-midi. À cette occasion, la troupe des Troubadours de la Combade était invitée par la mairie et l'association Croisille 3<sup>e</sup> âge, et la troupe a proposé son spectacle où alternaient chansons, gnorles, saynètes et danses traditionnelles. Spectacle où le patois limousin a été également mis à l'honneur.

« Les gens ont bien répondu puisqu'il y avait environ 80 personnes à la

salle des fêtes », confie Jean-Gérard Didier, maire. C'était la première fois que nous organisions une après-midi de ce type. »

« C'est encourageant, car elle a beaucoup plu et il y avait une très bonne ambiance. Les acteurs étaient remarquables, c'était un bon moment de convivialité », ajoute Marie-Laure Bouthier l'adjointe à la culture et grande organisatrice de l'animation avec Viviane Ruchaud, présidente du club du 3<sup>e</sup> âge.

Elle remercie également tous les membres qui ont œuvré au bon déroulement de l'après-midi. ■



**LA REVUE PRESTIGE** Des représentations toujours d'excellente qualité.

## PEYRAT-LE-CHÂTEAU

### ENQUÊTE ■ Le recensement va commencer.

Le recensement permet de définir la population du pays. Il permet également à l'État d'ajuster sa participation financière au budget des communes et de prévoir les politiques publiques et, au niveau local, d'anticiper les besoins d'équipements collectifs. Il aura lieu du jeudi 19 janvier au 25 février.

Cette année, Peyrat-le-Château est concernée par le recensement auquel il est obligatoire de répondre, les réponses sont confidentielles et anonymisées. L'agent recenseur est tenu au secret professionnel. Vos contacts sont utilisés afin d'optimiser la démarche et ne sont pas enregistrés.

Trois agents recenseurs ont été recrutés : Agathe



**EN MISSION.** Ces trois agents

Valez, Chantal Puimérat et Grégory Maurinet. D'abord, ces agents informent la population de ce recensement (jusqu'au 16 janvier) puis les documents à compléter sont distribués.

Du 19 janvier au 18 février, ces mêmes agents récoltent les documents remplis. Il existe deux modalités pour répondre à ce recensement : par internet, des codes d'accès au site dédié vous seront